



Communauté de Communes
des Portes de Vassivière

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 AVRIL 2017

L'an deux mille dix-sept, le 13 avril à 18 heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de la mairie de Doms, sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre FAYE, Président,

Date de convocation du Conseil de Communauté : 6 avril 2017.

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Excusés	Absents
33	21	8	3	1

Pour	Contre	Abstention	N'ayant pas pris part au vote
29	0	0	0

Membres présents :

BAUDEMONT Dominique, BIDAUD Jean-Michel, CHADELAUD Michel, CHAUVERGUE Laurence, DUPUY Nathalie, FAYE Jean Pierre, GANE Isabelle, GARDELLE Bruno, GLANGEAUD Delphine, LENOBLE Monique, LOURADOUR Patricia, PAQUET Laurent, PERDUCAT Daniel, PERIGAUD Chantal, PEYRISSAGUET Jean-Jacques, PLAZANET Mélanie, PONS Gérard, SIMON Isabel, SIMON Philippe, TERRIER Gilles.

Suppléants avec voix délibérative :

TESSIER Marie-Claude suppléante de MUZETTE Thierry.

Membres ayant donné pouvoir :

BODIN Pascal donne pouvoir à BIDAUD Jean Michel, CHABANAT Christine donne pouvoir à LOURADOUR Patricia, DEVAUX Nathalie donne pouvoir à CHAUVERGUE Laurence, MENUCELLI Thierry donne pouvoir à CHADELAUD Michel, ROGER Edouard donne pouvoir à TERRIER Gilles, SERRU Marie-Claire donne pouvoir à LENOBLE Monique, SUDRON Frédéric donne pouvoir à PLAZANET Mélanie, VERGNE Didier donne pouvoir à PONS Gérard.

Membres excusés n'ayant pas donné pouvoir :

DOLLEY Alain, LACOUTURIERE Michel, POURCHET Pierre.

Absent : CAMBOU Stéphane.

Secrétaire de séance : CHADELAUD Michel.

FINANCES

Délibération n° 48 – 2017 : Vote du Budget primitif 2017 – Budget annexe ZAE des Ribières de Bussy

Monsieur le Président rappelle que le budget est voté au niveau de chaque section par chapitre.

Monsieur le Président rappelle que le budget est voté au niveau de chaque section par chapitre.

Le Budget primitif 2017 du Budget annexe ZAE des Rivières de Bussy s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses à hauteur d'un montant de 366 390,80 € et se décompose ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES	183 195,40 €	RECETTES	183 195,40 €
SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES	183 195,40 €	RECETTES	183 195,40 €
TOTAL DEPENSES	366 390,80 €	TOTAL RECETTES	366 390,80 €

Les membres du Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité :

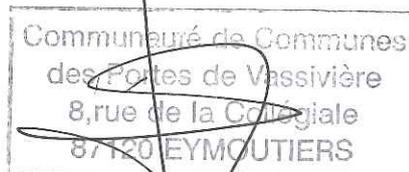
- D'ADOPTER le Budget primitif 2017 du Budget annexe ZAE des Rivières de Bussy comme présenté et au vu des montants définitifs figurant ci-dessus.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures des membres présents.

Pour extrait conforme.

A Eymoutiers, le 14 avril 2017

Le Président,
Jean Pierre FAYE



Acte rendu exécutoire le :
Publié le :